

## La santé est une affaire privée – les conditions-cadre de la santé une affaire publique

# La promotion de la santé : une responsabilité partagée

Primes en hausse, lutte pour l'implantation de la médecine de pointe, appel en faveur d'une caisse unique : la santé publique est elle-même réduite à l'état de patiente ces dernières années. C'est surtout la spirale des coûts du système de santé qui représente un véritable casse-tête. La « politique du sparadrap » et des mesures ponctuelles ne sont pas des médicaments efficaces.

Il faut en effet recourir à des mesures qui permettent d'économiser durablement sur les coûts. Les maladies dont on parle aujourd'hui sont surtout des maladies chroniques, comme le cancer, les affections cardiovasculaires, le diabète, l'asthme, l'ostéoporose, les affections psychiques et la démence. Le traitement de ces maladies occasionne près de 70% de l'ensemble des coûts de la santé. Si l'on veut économiser, alors il faut s'attaquer à ce type de maladie.

### Stratégie d'économie prometteuse

Adopter un mode de vie sain permet de réduire considérablement la probabilité de la survenance d'une maladie chronique. La prévention et la promotion de la santé se présentent donc comme des stratégies d'économie particulièrement prometteuses. L'efficacité de ces mesures n'est plus contestée aujourd'hui. Une étude récente de l'Université de Neuchâtel et de la Haute école zurichoise de Winterthour parvient à la conclusion que les 41 millions de francs investis en 2007 dans la prévention du tabagisme et de l'alcoolisme ont permis d'économiser 215 millions de francs en frais médicaux directs. Un bon état de santé de la population augmente en outre la productivité économique et se répercute donc sur l'économie nationale. Le principal bénéfice de la promotion de la santé et de la prévention n'est toutefois pas, à mon avis, de nature monétaire : faire en sorte que la souffrance humaine diminue, voire l'éviter est en effet une fin en soi.

Compte tenu de ces arguments convaincants, il est surprenant de constater que l'immense potentiel de la promotion de la santé et de la prévention soit encore si peu exploité dans notre pays. On se focalise en effet encore et toujours sur l'offre sanitaire. Aujourd'hui, seuls 2,2 % de l'ensemble des dépenses de santé publique sont imputés à la prévention. Ces mesures se répartissent entre un nombre considérable d'acteurs, qui, pour des raisons historiques, opèrent dans un système fragmenté, où la coordination fait largement défaut. Je trouve particulièrement révélateur le fait qu'à part le domaine

des maladies non transmissibles la Confédération ne puisse, par manque de bases légales, ni coordonner ni mettre en œuvre des programmes de prévention à l'échelle nationale.

### Nouveauté : une loi sur la prévention

Nous avons maintenant un projet de loi sur la prévention qui prévoit des objectifs nationaux ainsi qu'une stratégie fédérale pour la coordination de ce type d'activités, dont nous avons urgemment besoin. La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons devraient également être clarifiée dans ce contexte. En outre, des mesures d'accompagnement doivent être prises, comme l'assurance de la qualité et de l'efficacité, la promotion de la recherche, la formation initiale et continue, ainsi que le développement de la collecte des données et des rapports de santé. Le Conseil fédéral veut mettre en œuvre une loi neutre du point de vue des coûts et obtenir plus d'impact avec les ressources existantes. Il n'est donc pas étonnant que le projet de loi soit largement approuvé par les acteurs de la santé publique. Les médecins, l'industrie pharmaceutique et les assureurs maladie, ainsi que les cantons, tous sont d'accord avec cette loi. Je n'ai encore jamais connu, personnellement, une telle unanimité dans la politique de la santé.

### Interprétation juste de la responsabilité personnelle

On constate par contre une forte résistance de la part de l'USAM et de GastroSuisse. Il est indéniable que ces deux organisations défendent surtout des intérêts économiques. Et de fait, il faut s'attendre à ce qu'un travail de prévention efficace induise des pertes, par exemple dans le domaine de la vente d'alcool et de tabac. Les cercles économiques concernés avancent toutefois des arguments relevant plutôt de la politique réglementaire : l'Etat ne doit pas se mêler des affaires personnelles et ne doit pas limiter la liberté de l'individu. Toujours selon ces milieux, il s'agirait bien davantage de promouvoir la



responsabilité individuelle à tous les niveaux. Je ne peux qu'adhérer à ce principe, car la promotion de la santé et la prévention ont justement pour but de promouvoir cette responsabilité individuelle. Mais pour que cette responsabilité puisse se développer, il faut aussi des conditions appropriées et c'est à ce niveau que l'Etat intervient. C'est en effet une tâche publique que de créer les conditions d'une vie saine.

Et c'est bien là que réside le sens de la loi sur la prévention : elle fait des conditions de la santé un thème de société. Il s'agit de savoir à l'avenir, dans tous les domaines de la vie, comment un minimum de limitations peut entraîner un maximum de possibilités de vie, c'est-à-dire de santé.

Dr Thomas Mattig  
Directeur de Promotion Santé Suisse